



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Travaux d'excavation dans la rivière des Mille Îles
BENOIT CHARETTE DEMANDE PLUS DE TRANSPARENCE
ET DE RESPECT POUR LES RIVERAINS**

Saint-Eustache, le 20 septembre 2010 – Interpellé par des citoyennes et des citoyens vivant à proximité de la rivière des Mille Îles — qui sont exaspérés par le bruit incessant et l'air pollué générés par les travaux — le député Benoit Charette demande au gouvernement d'agir avec plus de transparence et de respect à leur endroit. Sans remettre en cause la nécessité de réaliser des travaux (visant à assurer un débit d'eau suffisant pour approvisionner 400 000 personnes), le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration souligne que plusieurs irrégularités ont été relevées et que les citoyens n'arrivent pas à obtenir des réponses à leurs questions pourtant légitimes de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Parmi les irrégularités, les riverains mentionnent le va-et-vient d'un camion-citerne rempli de carburant sur le batardeau (digue érigée dans la rivière) en pleine nuit, sans éclairage et sans signaleur, et ce, contrairement au Code de sécurité pour les travaux de construction. Aussi, les citoyennes et citoyens inquiets s'étonnent que des opérations aussi risquées soient exécutées en pleine nuit et sans éclairage, sans compter les risques liés à la faune en cas d'incident. Ils sont également incommodés par le bruit infernal de pompes qui fonctionnent 24 heures sur 24 sans être isolées dans des boîtes coupe-son.

Les règles à respecter concernant le bruit sont clairement indiquées dans les devis du maître d'œuvre, rappellent ces citoyens qui déplorent qu'aucune mesure n'est mise en place afin de s'assurer de leur respect. Heureusement, à la suite d'une plainte portée à son attention le 17 août dernier, la CSST a convenu que l'activité nocturne et hasardeuse d'un camion-citerne est dangereuse. Elle a agi rapidement pour que l'entrepreneur respecte les normes de sécurité. Or, le 30 août, le camion-citerne a repris ses activités de nuit en bafouant l'intervention de la CSST.

Le député de Deux-Montagnes a rappelé la récente histoire concernant le débit de la rivière des Mille Îles. Ainsi, M. Charette a mentionné qu'en 2001, le débit de la rivière des Mille Îles a atteint un seuil historique de 13 m³/seconde. Des mesures d'urgence ont alors été mises en place pour ouvrir des barrages en amont dans les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi.

Puis, en 2005, le MDDEP a déposé une étude proposant différentes solutions de soutien des étiages critiques de la rivière des Mille Îles. Il aura donc fallu cinq ans avant que le gouvernement du Québec n'intervienne concrètement. Il est important de noter que, considérant l'urgence de la situation (pourtant connue depuis 2001), les travaux actuellement en

cours ont été exceptionnellement soustraits de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et de la délivrance d'un certificat d'autorisation. C'est donc dire qu'un décret a été adopté par le conseil des ministres afin de contourner l'étape de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. « Si le gouvernement Charest avait agi de manière prévoyante, il aurait pu suivre la voie habituelle il y a cinq ans déjà. Entre le dépôt du rapport du MDDEP en 2005 et juin 2010, on se demande ce qui s'est passé au gouvernement. On aurait eu amplement de temps pour consulter le public et entendre des experts », déplore M. Charette.

De plus, le MDDEP a annoncé, dans un bref communiqué émis le 31 août dernier, que les travaux seraient prolongés à la fin du mois d'octobre prochain. « Avec le retard accumulé, des doutes surgissent quant au respect de ce nouvel échéancier. Si les travaux ne sont pas terminés cette année, est-ce à dire qu'ils devront se poursuivre l'an prochain? La situation est particulièrement frustrante pour ces citoyens qui sont tenus dans l'ignorance. Leur appel à plus de transparence de la part du gouvernement est resté vain jusqu'à présent. Qu'on leur donne l'heure juste, c'est le minimum de respect auquel ils ont droit », conclut Benoit Charette.

-30-

Renseignements : Benoit Charette
450 623-4963